

**SAINT-DIONISY**

SEANCE DU 15/12/2022

L'an deux mille vingt deux, et le quinze décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE François, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Hélène, M. FARGES Hervé, Mme ZAJDNER Françoise, M. MONTILLET Gilles, Mme CAMBET PETIT JEAN Carole, Mme ORAND GABRIEL Delphine, Mme Elsa MANE

Absents excusés : M. ESTRADÉ Christophe (donne pouvoir à M. CHARRIERE François), M. JURADO Damien

Absente non excusée : Mme LIRON Eline

Secrétaire : M. FARGES Hervé

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de procurations : 01

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

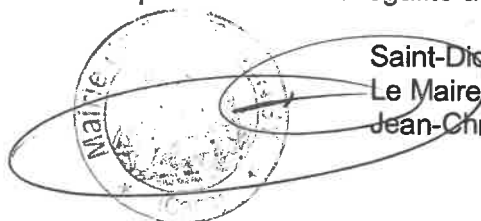
Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

À savoir :

CHAPITRE	BP 2022	25%
20 – immobilisation incorp.	-	-
21 – immobilisation corp.	1 044 923,94	261 230,99
23 – travaux en cours	-	-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents par ~~12~~ 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2023.

La présente délibération sera adressée pour contrôle de légalité à Madame la Préfète du Gard.



Saint-Dionisy, le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE